

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

**RÈGLEMENT N° 960
décrétant une dépense de 420 000\$ et un emprunt de 420 000\$ pour la réparation
et la modernisation de la remontée mécanique du mont Avalanche**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint Adolphe d'Howard, tenue le 20 août 2026, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Catherine Simard, Christine Bush, Julie Nadon, Nicole Tétreault, Daniel L'Heureux et Bernard Côté. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 960 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 420 000\$ ET UN EMPRUNT DE 420 000\$ POUR LA RÉPARATION ET LA MODERNISATION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE DU MONT AVALANCHE

Avis de motion est donné par la conseillère Chrisine Bush qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 960 décrétant une dépense de 420 000\$ et un emprunt de 420 000\$ pour la réparation et la modernisation de la remontée mécanique du mont Avalanche sera adopté.

Le présent avis peut être consulté par toute personne, vu son dépôt séance tenante, et est disponible à l'hôtel de ville de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
Ce 21^e jour d'août 2026



Réal Brassard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 21 août 2026, à chacun des endroits suivants : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour d'août 2026.



Réal Brassard,
Directeur général et greffier-trésorier